

Il l'avait humiliée à l'école, elle l'attire dans un piège

Un homme a été victime de sévices et d'actes de barbarie, en avril 2019. L'une des suspects demandait sa remise en liberté, hier, devant la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Caen.

Les traumatismes de cour d'école peuvent être parfois sévères. Une jeune femme, tout juste 20 ans, impliquée dans une affaire de séquestration suivie d'actes de barbarie, a justifié sa participation par le fait que la victime l'avait humiliée et insultée quand tous deux étaient à l'école maternelle.

Le 15 avril 2019 à Cherbourg (Manche), les deux sont en contact : elle lui propose de venir dans un appartement pour lui fournir la drogue qu'il recherche. À 18 h, il se présente. À peine entré, la porte se referme rapidement. Deux hommes sortent d'une des chambres et s'acharnent sur la

victime, qui a une dette de 200 € à leur égard.

Attaché à une chaise, puis partiellement déshabillé, l'homme va subir des coups de pied, de poing, brûlures de cigarettes sur le visage, les bras et le corps, coups de crosse au visage. Les sévices se multiplient pendant plusieurs heures.

Pas de casier

Il faudra l'arrivée d'une quatrième personne pour que le supplice prenne fin. Et quand la victime peut enfin sortir de l'appartement, dans la nuit du 16 au 17 avril, ce sera avec des menaces de mort au cas où elle viendrait à

parler. Ce qu'elle fera néanmoins, provoquant l'interpellation dans la foulée des protagonistes et l'ouverture d'une information judiciaire.

Hier devant la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Caen, la jeune femme suspecte demandait sa remise en liberté. Elle reconnaît les faits mais minimise son rôle : elle a simplement attiré son ancien camarade d'école sans prendre part aux coups, se contentant de regarder et de lancer quelques insultes.

La jeune femme mise en examen n'a pas de casier judiciaire. Passionnée d'équitation, elle a commencé à se marginaliser à l'entrée au lycée. Au

moment des faits, elle était SDF depuis le départ de ses parents dans le Sud-Est et sans emploi. « **C'est une jeune femme qui a sombré mais elle n'a pas de casier et a toujours des contacts avec sa famille. Ses parents sont venus la voir en détention, a décrit son avocate pour justifier de la remise en liberté. Ils sont prêts à l'accueillir de nouveau et lui ont trouvé un emploi de palefrenière soigneuse dans un haras proche.** » Des arguments qui n'ont pas convaincu la chambre de l'instruction qui a décidé de la maintenir en détention.

Jean-Luc LOURY.

Crash près de Fécamp : le pilote disparu

Un petit aéronef s'est crashé en mer hier à 2 km au large de Fécamp (76). De gros moyens de recherche ont été déployés.

D'importants moyens de recherche ont été mis en place en mer au large de Fécamp (Seine-Maritime) pour tenter de retrouver le pilote du petit aéronef qui s'est abîmé en mer à 2 km au large vers 15 h 40, hier. Des témoins ainsi que le sémaphore de Fécamp avaient alerté le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (Cross) de Gris-Nez. Le pilote de l'avion était toujours recherché hier soir.

Contrôle radar et radio perdu à 15 h 37

Le Cross, en liaison avec le centre de coordination des sauvetages aéronautiques français (ARCC) de Lyon, confirme que cet avion est un DR 400. L'hélicoptère Dauphin de la Marine nationale, la Société nationale des sauveteurs en mer (SNSM) de Fécamp et un canot pneumatique du Sdis 76 avaient été envoyés effectuer une recherche dans la zone du crash.

L'avion, avec une seule personne à bord, avait décollé de l'aérodrome de Saint-André-de-l'Eure (Eure) vers 14 h 30 et volait en direction de Saint-Valéry-en-Caux. L'ARCC de Lyon a perdu le contrôle radar et radio de l'aéronef à 15 h 37.

Les conditions météorologiques sur zone n'étaient pas calmes : vent



Des moyens de secours importants ont été engagés, dont l'hélicoptère Dauphin de la Marine nationale et la Société nationale des sauveteurs en mer de Fécamp pour effectuer la recherche du pilote de l'appareil dans la zone du crash.

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

de secteur sud-sud-ouest pour 30 nœuds (55 km/h) par une mer 4 (agitée) et une température de l'eau de 9°.

David Gallienne, un Ornais chez Top Chef

Originaire de Condé-sur-Sarthe près d'Alençon, le chef étoilé de 32 ans officie au Jardin des Plumes à Giverny (Eure). Il raconte son expérience télévisée et son amour de la cuisine.

Entretien

David Gallienne est le seul chef étoilé à participer à la 11^e édition de *Top Chef* (diffusée sur M6 à partir de ce mercredi). Originaire de l'Orne, il revient sur son expérience, son parcours et sa vision de la cuisine.

Quel a été votre parcours ?

Je suis originaire de Condé-sur-Sarthe. J'ai fait mon apprentissage à Alençon dans un restaurant qui s'appelait à l'époque L'Escargot doré, aujourd'hui L'Alézan. J'ai aussi suivi un BEP hôtellerie-restauration et un brevet professionnel à Bagnoles-de-l'Orne dans le restaurant étoilé Le Manoir du Lys, où j'ai évolué pendant dix ans avant de prendre mon premier poste de chef exécutif à Rouen.

Comment vous est venue l'idée de participer à Top Chef ?

C'était un rêve depuis quelques années puisque j'avais candidaté lors de deux saisons consécutives (3 et 4). Cela n'avait pas abouti. Pour cette édition, j'ai reçu un coup de téléphone à mon restaurant me demandant si j'étais prêt à déposer ma candidature. Comme j'aime bien les challenges et que je n'avais pas beaucoup de travail (*rires*), je me suis dit pourquoi pas tenter ma chance et vivre l'expérience.

Qu'est-ce qui vous a le plus surpris lors du tournage ?

Je m'attendais à ce que cela soit dur et intense, mais je ne m'attendais pas à ce que le plateau soit aussi grand et que le chronomètre défile aussi vite. Ce que vous voyez à la télé, ce n'est pas du « fake ». Vous nous voyez courir partout, ce n'est pas pour le plaisir de courir devant les caméras. Le temps des épreuves passe très vite. Le plateau est très grand. Entre le poste de travail et les plaques de cuisson, il y a un bout de chemin à faire.



David Gallienne est candidat à « Top Chef ».

PHOTO : MARIE ETCHEGOVEN/M6

Vous êtes le seul candidat de cette édition à avoir une étoile au Guide Michelin.

Je suis au Jardin des Plumes depuis deux ans. Eric Guérin, l'ancien propriétaire, qui est un ami, m'a transmis les clefs fin janvier. Cela fait deux ans que je conserve l'étoile de ce restaurant, et aujourd'hui, l'objectif est d'aller chercher la deuxième. Je pense que

l'expérience *Top Chef* m'a permis de me remettre en question et j'ai appris à repousser mes limites. Je ne cuisine pas pour le *Michelin*, je cuisine pour les clients. À partir du moment où je me fais plaisir, que les clients sont contents et que les retours sont positifs, cela me va.

Comment définiriez-vous

vosre cuisine ?

C'est une cuisine végétale, des voyages. Je suis un irréductible voyageur. C'est ce qui fait ma force parce que j'ai une vraie signature au gré de mes rencontres et de mes voyages. Ma cuisine n'est pas forcément normande même si je travaille avec 90 % de produits locaux, dont des producteurs normands.

Avez-vous un plat signature ?

Non. Plusieurs ont marqué l'histoire de mon restaurant. Produire et reproduire toujours la même chose, ce n'est pas pour moi. Il n'y a pas de carte au restaurant, que des menus qui changent tous les mois. C'est un menu dégustation en trois, cinq ou sept tableaux. On ne parle pas de plats mais de tableaux puisqu'on est dans le pays de Monet. Mes plats sont tous dessinés avant d'être mis en œuvre.

Qu'est-ce qui vous a amené à la cuisine ?

La cuisine de ma mère et de ma grand-mère. Même mon grand-père m'a transmis les valeurs du bon produit. Nous les chefs, nous ne sommes pas des magiciens. Si on n'a pas de bons produits, on ne peut pas magnifier les choses. Mon grand-père cultivait ses propres légumes, élevait ses volailles, ses pigeons, ses lapins. Il allait ramasser les escargots, pêcher les grenouilles. En famille, on a toujours mangé de bonnes choses.

Si vous deviez retenir un plat de cette époque ?

C'est très classique : une bonne blanquette de veau. Ça reconforte tout le monde. Le plat de partage au milieu de la table. Ou le pot-au-feu, tout simplement. Ce sont des plats emblématiques qui ont bercé mon enfance.

Propos recueillis par Raphaël LAURENT.

Poursuivi pour une vaste escroquerie

Un homme de 79 ans a été jugé à Lisieux (Calvados), hier. On lui reprochait d'avoir volé 48 000 € à la Carsat Centre-Val-de-Loire.

« **Je n'ai jamais voulu escroquer personne, j'avais juste mal compris le formulaire.** » Le prévenu se tient à la barre, décidé à se défendre seul, sans avocat. Cet homme de 79 ans, coiffé d'une queue-de-cheval blanche, a été jugé en comparution immédiate, hier, soupçonné d'avoir escroqué près de 48 000 € à la Carsat (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) Centre-Val-de-Loire, du 1^{er} février 2001 au 1^{er} janvier 2017.

« Une maison à Saline pour faire pousser du cannabis »

Depuis sa retraite en 2001, le résident de Deauville (Calvados) a rempli divers documents pour obtenir une prestation complémentaire de retraite, représentant entre 200 € et 400 € par mois. La procédure nécessite plusieurs conditions, dont celle de ne pas être propriétaire de biens immobiliers. En 2016, la Carsat lui adresse un courrier pour plus d'informations. Comme il est hospitalisé, c'est l'un de ses enfants qui remplit le questionnaire et dévoile, innocemment, les revenus fonciers du retraité. L'organisme porte plainte en avril 2018.

« **On a découvert que vous possédiez à l'époque avec votre femme, un appartement à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), revendu 90 000 €. Mais ce n'est pas tout. Vous aviez jusqu'en 2017 un immeuble à Chartres (Eure-et-Loir), estimé à 623 000 €, votre résidence principale à Deauville dont une partie est parfois sous-louée en Airbnb, et vous louiez une maison à Saline pour faire pousser des plants de cannabis** », liste la présidente du tribunal, Tamara Phillips. En moyenne, ces ressources lui auraient rapporté 20 000 €, par mois.

Des investigations sont menées par la police judiciaire et dévoilent un amour certain pour le jeu. Il dilapide



Un septuagénaire a été jugé au tribunal de Lisieux, hier, pour escroquerie.

PHOTO : OUEST-FRANCE

une partie de sa fortune au casino, où il est désormais interdit d'accès. « **C'est vrai que je suis accro au jeu** », lâche mollement le vieil homme. Lors d'une perquisition, les policiers découvrent chez lui plusieurs passeports à son nom, qui révèlent plusieurs allers-retours en Amérique Latine. S'il n'est pas poursuivi pour cela, la cour dresse un parallèle avec les quatorze condamnations que le septuagénaire a à son actif pour vols, stupéfiants, escroqueries, receuil d'objets, contrefaçon, importation de marchandises dangereuses, évasion avec violence...

Le prévenu a déjà purgé plus d'une dizaine d'années de prison depuis les années 80. « **Est-ce bien cela ?** » interroge la présidente. « **Oh, vous savez, je ne les compte pas** », lui répond nonchalamment l'homme en feuilletant son petit dossier. Lors de son réquisitoire, le procureur affirme que le Deauvillais « **doit être sanctionné pécuniairement par rapport aux ressources qu'il a eues et payer une amende de 18 000 €, en plus des 48 000 € à rembourser** ». Le délibéré sera rendu le 17 mars.

Garance FEITAMA.

La Normandie en bref

Catherine Ringer aux Grandes marées en juillet

Encore un nom prestigieux à l'affiche du festival des Grandes marées, dans la Manche. Le 29 juillet, Catherine Ringer sera à Jullouville, sur la scène Tamaris, pour reprendre les tubes du groupe qui l'a fait connaître : les Rita Mitsouko. La chanteuse déploiera sa voix pour faire revivre le « **duo le plus singulier du rock français** », salue l'organisation du festival.

« **Avec une grande émotion, Catherine Ringer chante à nouveau son histoire, accompagnée, entre autres, de son fils (Raoul Chichin), à la guitare.** » De quoi faire vibrer le public des Grandes marées, qui accueillent déjà Ayo, Véronique San-



Catherine Ringer.

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

son, Deluxe ou Kool and the gang, entre le 22 juillet et le 2 août.

Avranches : après l'accident mortel, un appel à témoins

Vendredi, à Saint-Senier-sous-Avranches (Sud-Manche) vers 16 h 30, une femme de 87 ans, qui traversait à pied la rue Jeanne-Paisnel, avait été percutée par une camionnette. Grièvement blessée et inconsciente, elle avait été transportée au centre hospitalier d'Avranches où elle était décédée

dans les heures qui ont suivi.

Dans le cadre de cet accident mortel, la gendarmerie d'Avranches lance un appel à témoins. Toute personne, témoin des faits ou susceptible de détenir des informations, est invitée à prendre contact au 02 33 89 26 30.

Grand Ouest : 800 000 € pour des projets citoyens

De la danse pour aider des personnes isolées à retisser des liens, la création de zones protégées pour le développement de la faune et de la flore sous-marine, ou bien la production de spectacles de cirque et d'arts de la rue. Ce sont quelques-uns des 112 projets soutenus financièrement l'année dernière par la fondation de la Banque populaire Grand Ouest en Bretagne, dans les Pays de la Loire et

en Normandie. Cette année, un nouvel appel à projets est lancé avec 800 000 € de fonds pour permettre à de nouveaux projets de voir le jour dans la solidarité citoyenne, la culture, la recherche scientifique et le territoire maritime.

Les dossiers peuvent être déposés sur le site de la fondation (<https://www.fondation-bppo.fr/>).

Camion renversé avec 26 tonnes de bière, l'A84 bloquée

Un poids lourd s'est renversé sur l'autoroute A84 au niveau de la commune de Braffais, entre Villiedieu-les-Poêles et Avranches (Manche), hier, vers 8 h 30, dans le sens Caen-Rennes. Il transportait 26 tonnes de fûts de bière de 5 litres, qui ont été dispersés sur près de 100 m.

Le conducteur du camion, un homme de 26 ans, légèrement blessé, a été transporté au centre hospitalier d'Avranches. L'autoroute est restée fermée quelques heures dans le sens Caen-Rennes, au niveau de l'échan-



Un camion s'est renversé avec 26 tonnes de fûts de bières.

PHOTO : SDIS 50

geur n° 38, le temps que le camion soit relevé, et la route nettoyée.